



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUILLET 2023 A 19H

Convocation du 30 juin 2023

Présents : MM. Christian Lavalette, Christophe Boutet, Mmes Magalie Dubroca, Marie-Paule Guéry, M. Eric Chassériaud, Mmes Barbara Cornell, Ghislaine Guigné, MM Quentin Richard, Jean-Yves Baudrit.

Absent : M. Aymeric Lhéritaud.

Secrétaire : M. Quentin Richard.

Pouvoir : Néant.

Ordre du jour :

- Décision modificative n°2.
- Atelier municipal – travaux supplémentaires : aménagement d’un grenier – rambarde et escalier.
- Projet de toilettes publiques.
- Projet d’audit énergétique des salles des associations.
- Schéma directeur pour la DECI – modification.
- Information sur le centre de protection contre l’incendie de Pérignac.
- Bureau de vote – éventualité de changement de lieu (salle des fêtes à la mairie).
- Avancement de grade d’un agent municipal.
- Changement de plan comptable au 1^{er} janvier 2024.
- Point sur les travaux en cours.
- Tour de table.

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023 à l’approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s’ils ont des remarques à formuler. Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité.

Décision modificative n°2 pour le budget 2023.

Il nécessaire de provisionner l’opération 213 pour le paiement des candélabres avenue des Tilleuls et les Allées, soit 2 760 €.

Atelier municipal – travaux supplémentaires : aménagement d’un grenier – rambarde et escalier.

Le conseil municipal décide de réaliser des rambardes au grenier de l’atelier. Le montant s’élève à 3 722.10 € TTC.

Projet de toilettes publiques.

Le conseil municipal décide d'aménager des toilettes publiques en utilisant le bâtiment des nouveaux ateliers. Le montant des devis s'élève à 16 195.94€ TTC. Une subvention sera déposée auprès du département.

Projet d'audit énergétique des salles des associations.

Le coût des énergies étant élevé dans le bâtiment communal qui accueille les associations, le conseil municipal décide d'effectuer une étude énergétique. La Communauté de Communes, dans le cadre du Fonds énergie réalise ces études gratuitement. Une demande d'intervention pour faire une étude énergétique va être déposée.

Schéma directeur pour la DECI – modification.

Monsieur le Maire expose que la distance à défendre concernant la défense incendie est désormais de 500 mètres. Cinq dispositifs sont supprimés : le Puy haut, Echebrune, chante Alouette, Meussac 2 et Figers.

Information sur le Centre de protection contre l'incendie de Pérignac.

Monsieur le Maire a participé aux réunions d'information concernant le Centre de protection contre l'incendie à Pérignac. Compte tenu du nombre d'interventions et du nombre de pompiers, le bâtiment actuel est trop petit. Le département finance les Centres de secours et non les Centres de première intervention comme Pérignac. Si le projet aboutit, il faudra créer un syndicat intercommunal à vocation unique pour le fonctionnement. Le coût de l'extension serait de 400 000 €, soit 230 000 € à la charge des communes après obtention des subventions.

Le conseil municipal approuve le principe de ce projet pour garder un service de proximité.

Bureau de vote – éventualité de changement de lieu (salle des fêtes à la mairie).

Il est décidé que le lieu du bureau de vote sera à la mairie et non plus à la salle des fêtes.

Avancement de grade d'un agent communal.

Madame Sandrine Beyney a la possibilité d'avancer de grade. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Changement de plan comptable au 1^{er} janvier 2024.

Le plan comptable M57 sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Point sur les travaux en cours.

- PLU : il faut faire :
 - L'inventaire des logements vacants,
 - Cibler les exploitations agricoles qui ont l'intention de créer des bâtiments.
- Parvis de l'église :
 - 3 offres ont été déposées pour le lot maçonnerie, les offres vont de 60 000 à 90 000 €,
 - Il reste le lot électricité à pourvoir.
- Place de Meussac :
 - La récupération des eaux pluviales se fera dans un puisard,

- Demande d'esquisse : supprimer les WC, gérer les poubelles,
- Des informations complémentaires seront données courant octobre.

Tour de table.

- Une demande d'estrade à la salle des fêtes a été faite à Madame Guéry dans le cadre d'une location. Il est décidé de ne pas louer l'estrade car cela demande environ 12 heures de montage à deux personnes.
- Les gouttières de l'église ont été réparées par l'entreprise Lopez.
- Madame Barbara Cornell informe que le bulletin municipal sortira avant le 14 juillet.
- Monsieur Eric Chassériaud informe que deux rotules du camion sont à changer suite au contrôle technique. Il faudra une contre visite après la réparation.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mardi 5 septembre 2023 à 19h.

Le Maire,

Christian Lavalette.